

**4 Économie**

**Corruption/ Remise officielle du rapport définitif d'examen du Gabon  
Une délégation de l'ONUDC attendue à Libreville**

**MSM**  
Libreville/Gabon  
(Source : CNLCEI)

**L'OFFICE** des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) vient d'annoncer, depuis son siège à Vienne (Autriche), l'envoi prochaine, à Libreville, d'une délégation pour transmettre officiellement le rapport définitif du premier cycle d'examen du Gabon lié à l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Ce qui devrait se caractériser par un changement de pratiques de lutte contre la mal gouvernance économique et financière du pays. Du 21 au 23 avril 2015,

deux experts venus de Sierra-Leone (Afrique de l'Ouest) et du Laos (Asie du sud-est) et autres de l'ONUDC avaient déjà séjourné à Libreville dans le cadre du mécanisme d'examen/pays de l'application de la Convention. L'objectif général était de vérifier si le Gabon, d'une part, avait intégré dans son droit interne les dispositions de la Convention et, d'autre part, les appliquaient. L'examen portait sur le cycle 2010-2015 concernant les chapitres III et IV de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, relatifs aux infractions criminelles, l'entraide judiciaire et le transfert des procédures pénales ainsi que la coopération internationale.



La remise officielle du rapport définitif d'examen du Gabon lié à l'application de la Convention se fera à Libreville.

A ce rendez-vous qui s'était tenu à Angondjé (Nord de Libreville), le président de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement il-

licite (CNLCEI), Dieudonné Odounga Awassi, avait convié les forces vives du pays (institutions, administrations, secteur privé, société civile, médias).

A l'issue de l'exercice, les États parties examinateurs (Sierra-Leone et Laos) avec la facilitation de l'ONUDC avaient fait des recommandations sur la base des bonnes pratiques et faiblesses identifiées ainsi que les besoins d'assistance technique. Il a été demandé à l'État gabonais d'intégrer dans sa législation les dispositions des chapitres III et IV qui traitent de l'incrimination, de la détection, de la répression et de la coopération internationale. Le chapitre III évoque : " la corruption des agents publics nationaux; la corruption des agents publics étrangers et des fonctionnaires d'organisations internationales publiques; le trafic d'influence; l'abus de

fonctions; l'enrichissement illicite; la corruption dans le secteur privé; le blanchiment du produit du crime et l'entrave au bon fonctionnement de la justice". Tandis que le chapitre IV, lui, énonce : " Les services de détection et de répression ; le gel, saisie et confiscation ; la protection des témoins ; des experts et des victimes; la protection des personnes qui communiquent des informations (...); la coopération entre les services de détection et de répression; la coopération entre autorités nationales; la coopération entre autorités nationales et secteur privé; le secret bancaire ; la coopération internationale ; l'extradition; l'entraide judiciaire(...)".

**Éclairage**

**Des projets de textes en attente de ratification**

Il est à rappeler que le gouvernement avait initié quatre (04) projets de textes sur la réorganisation de la justice : le code pénal, le code de procédure pénale et la loi spéciale anticorruption dans le cadre de la Stratégie de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux (SLCCBC). Lesdits textes se trouvent toujours dans le circuit d'adoption.

A terme, le Gabon devrait se doter d'un cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption adapté, actualisé et complété pour faire face à ce mal insidieux qui déteint la gouvernance économique et financière du pays. Ainsi, l'on s'achemine vers un durcissement des sanctions contre les auteurs des actes de corruption sans omettre l'adoption d'une loi sur le recouvrement d'avoirs.

La venue, dans les prochains jours, à Libreville, d'une délégation du secrétariat de l'ONUDC aux fins de remettre le rapport définitif d'examen, devrait être l'occasion pour les plus hautes autorités de saluer le rôle de facilitateur joué par l'organe onusien dans le processus d'harmonisation avec la Convention d'intégration, et d'actualisation de l'arsenal juridique et institutionnel gabonais.

La copie du rapport final a été présentée, le 25 août dernier, à Vienne (Autriche) au président de la CNLCEI, M. Odounga Awassi. C'était en marge des travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non - limitée réuni en sa 8e session pour traiter des questions relatives au recouvrement d'avoirs, au siège de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, gardien de la Convention.

La Convention des Nations Unies contre la corruption, ratifiée par le Gabon le 13 septembre 2004, dispose que : « les États parties exécutent leurs obligations au titre de la Convention d'une manière compatible avec les principes de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États et avec celui de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États ».

**MSM**

**Programmes régionaux des pêches**

**Evaluation des espèces démersales Sud**

**F.A.**  
Libreville/Gabon

**LE** groupe de travail sur les Démersaux sud du Comité des Pêches de la FAO pour l'Atlantique centre-est (Copace) est en conclave depuis hier à Libreville et ce, jusqu'au 15 septembre prochain.

L'objectif de cette rencontre entre experts délégués des pays membres du Copace est d'améliorer les collectes des données de pêches dans les pays membres des organisations de la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée (Corep) et du Comité des pêches pour le Centre Ouest du golfe de Guinée (CPCO).

"En effet, la dernière réunion du Groupe de travail sur les espèces démersales de la zone sud du Copace remonte maintenant à 2011 et les résultats des évaluations validés par le Copace en 2015 ont mis en exergues que sur une cinquantaine de stocks démersaux identifiés et suivis dans la zone Sud du Copace, environ 40% demeure sous un diagnostic inconnu de leur exploitation faute de données statistiques qualitativement et/ou quantitativement adaptées pour conduire des



Le groupe de travail du Copace sur les Démersaux Sud en réunion à Libreville.

évaluations fiables", a expliqué Huguette Biloho Esono, chargé de Programme du bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale.

A cette étude de statistique, s'ajoutent également les connaissances collectées lors des campagnes de recherche océanographiques. "Elles fournissent des informations ponctuelles sur l'état des ressources et de l'environnement qui sont également d'une grande utilité pour établir le diagnostic de l'état des stocks halieutiques", a-t-elle précisé.

Ainsi donc, les termes de référence adoptés par le sous-comité Copace pour ce groupe de travail sont,

entre autres, l'élection d'un nouveau président ; la mise à jour (jusqu'en 2016) des statistiques de capture d'effort par pays et par espèces ; la sélection des sources de données et des méthodes d'évaluation les plus fiables ; la présentation des différentes options d'aménagement des différents stocks en indiquant les effets à court et à long termes et l'identification des lacunes dans les données qui devront être comblées au cours des futures réunions du groupe de travail.

"Les évaluations indirectes auxquelles vous allez procéder vont nous permettre de situer les niveaux d'exploitation de nos principales ressources halieutiques de

fond. Cette connaissance nous orientera vers de meilleures prises de décisions politiques et stratégiques", a déclaré le secrétaire général adjoint 1 du ministère en charge des Pêches, Serges Alain Eliwantchony. Pour rappel, le Copace a pour objectif de promouvoir l'utilisation durable des ressources marines vivantes dans son domaine de compétence par la bonne gestion et le développement des opérations de pêche. Ce comité s'appuie sur les expertises d'un sous-comité scientifique dont les avis émanent des groupes de travail spécialisés sur les ressources démersales, les ressources pélagiques et le sous-secteur de la pêche artisanale.

**CHANGEMENTS**  
**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 07/09/2017**

**Union Gabonaise de Banque**  
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

| DEV | FIXING   |         |         | VENTE BILLETS (sans frais) |                |
|-----|----------|---------|---------|----------------------------|----------------|
|     | EUR/DEV  | DEV/COT | DEV/CFA | DEV                        | CFA            |
| XAF | xxxxx    | xxxxx   | xxxxxx  | <b>1 EUR</b>               | <b>655,957</b> |
| USD | 1,1931   | 1USD =  | 549,792 | 1 USD                      | 569,035        |
| CAD | 1,4787   | 1CAD =  | 443,604 | 1 CAD                      | 467,212        |
| JPY | 129,9200 | 1JPY =  | 5,049   | 100 JPY                    | 525,028        |
| GBP | 0,9143   | 1GBP =  | 717,457 | 1 GBP                      | 749,281        |
| CHF | 1,1399   | 1CHF =  | 575,451 | 100 CHF                    | 60 301,49      |
| ZAR | 15,3965  | 1ZAR =  | 42,604  | 100 ZAR                    | 4 430,33       |
| MAD | 11,1799  | 1MAD =  | 58,673  | 1 MAD                      | 61,01          |
| CNY | 7,7850   | 1CNY =  | 84,259  | 1CNY                       | 86,79          |
| KES | 122,9900 | 1KES =  | 5,333   | 1KES                       | 5,49           |

**INDICES BOURSISERS**

|           | en date du |                 |
|-----------|------------|-----------------|
| CAC 40    | 07/09/2017 | <b>5 101,02</b> |
| DOW JONES | 07/09/2017 | <b>21816,26</b> |

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**07 Septembre 2017: 53,92**